

Document explicatif

Veine d'Art

Un projet de « Land Art » dans les sentiers pédestres de la Vallée-de-la-Gatineau



MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

ÉDITION 2023

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Québec



Entente de développement culturel

Résumé

L'idée derrière ce projet est née d'une réflexion visant à développer et diversifier les connaissances culturelles sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau. Le plein air étant un secteur d'activité bien structuré et apprécié par les utilisateurs, nous avons le désir de scinder les deux secteurs d'activités pour ainsi faire connaître la simplicité et la beauté que les œuvres de « Land Art » peuvent avoir comme bienfaits dans notre vie et pour notre santé mentale.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023.

C'est quoi du « Land Art » ?

Le « Land Art » c'est l'art de la terre, concept créatif expérimental qui ne se vend pas. Tendance d'art contemporain apparue au cours des années 1960, qui expose les œuvres d'art et les fait vivre autrement. Le travail de l'artiste consiste à intervenir sur l'espace et les composantes du paysage et de la nature.

Les matériaux utilisés sont majoritairement naturels (branches, roches, terre, feuillage, foin, etc.) et l'installation évolue avec le temps jusqu'à leur éventuelle biodégradation, ce qui en fait bien souvent des œuvres éphémères. Que l'œuvre soit simple ou complexe, le « Land Art » s'intègre à la nature.

La source d'inspiration : Veine d'Art

Une veine d'or, ou dans notre cas, une veine d'art évoque l'idée de dépôts minéraux qui se forment dans les fissures préexistantes dans la roche du territoire. Trouver une veine d'or/d'art c'est spectaculaire, c'est enrichissant pour une région.

En même temps une veine fait référence à notre système sanguin. Une veine, c'est un vaisseau qui ramène le sang des organes vers le cœur. Une veine d'art c'est avoir l'art dans les veines et avoir l'inspiration et la création pour ramener la culture vers nos cœurs.

La troisième dimension est celle des sentiers pédestres. Une veine c'est une trace sinueuse, un chemin que nous pouvons suivre dans la forêt où l'air que nous respirons remplit nos veines de l'oxygène nécessaire pour une bonne qualité de vie.

“Nous tenons à souligner que les terres sur lesquelles les œuvres seront installées font partie du territoire traditionnel non cédé des Algonquins.”

Les sentiers ciblés

Sentier Le Régalis - Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sentier des Chênes - Gracefield

Sentiers récréatif du lac des cèdres - Messines

Véloroute des Draveurs - section asphaltée

Visitez le site Internet du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) pour plus d'informations sur les sentiers www.perooutaouais.ca

Les thématiques

- Mythe et légende
- Culture et histoire
- Nature et environnement
- Société et politique

Cachet d'artiste

1 800 \$ pour chaque œuvre*

Un maximum de quatre (4) projets sera soutenu en 2023



*Le montant correspond au coût total du projet

Un projet de « Land Art » dans les sentiers pédestres



Les critères d'admissibilité

- Avoir déjà réalisé des projets dans ce sens ou dans l'esprit du « Land Art »;
- Artistes émergents ou en milieu de carrière démontrant un intérêt ou de l'expérience en art environnemental ou en art public;
- Artistes contemporains régionaux, nationaux, ou internationaux;
- Ouvert à tous les âges.

Droit à l'image

Les artistes acceptent d'être photographiés pendant leur travail et/ou durant l'installation de l'œuvre in situ et autorisent la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'utiliser et publiciser les photos.

Date limite pour déposer

1

Ouverture de l'appel aux artistes

Date limite : 28 avril 2023

2

Analyse des dossiers

Semaine du 1 mai 2023

3

Annnonce des projets retenus

22 mai 2023

4

Début de la création!

Juin 2023



Processus de sélection

À la suite du dépôt des projets, le comité effectuera une présélection pour s'assurer que les projets répondent aux modalités.

Ensuite, un comité de sélection formé de pairs évaluera les demandes en utilisant une grille d'analyse basée sur trois grands critères.

Une recommandation du comité sera remise à l'agente de développement en loisir et culture à la MRCVG et les artistes sélectionnés seront contactés dans la semaine du 21 mai 2023 par courriel.

Les critères de sélection

1. Pertinence du projet 20 %

- Cohérence avec les critères d'admissibilité
- Respect des thématiques énoncés
- Respect des modalités et son environnement

2. Qualité du projet 40 %

- L'œuvre proposé est innovante
- L'œuvre offre une valeur ajoutée au sentier
- Qualité de l'œuvre proposée
- Qualité du dossier déposé

3. Faisabilité du projet 40 %

- Faisabilité technique du projet
- Calendrier réaliste
- Expérience de l'artiste dans le domaine
- Attractivité de l'œuvre



Formulaire pour s'inscrire

<https://forms.office.com/r/mEMdxQg0nz>

Les modalités

1. Chaque artiste candidat devra produire un devis sommaire de sa création incluant :
 - Une description de sa création;
 - Les dimensions approximatives de la création;
 - L'espace approximatif nécessaire sur le site;
 - Un croquis illustrant la disposition des différents éléments de la création (pour les créations à multiples modules);
 - S'il y a lieu, les éventuels travaux de préparation à réaliser sur le site (égalisation, défrichage, etc.);
 - Les matériaux utilisés;
 - La durée de vie prévue et d'éventuels besoins d'entretien de la création.
2. Les projets de la nature suivants seront rejetés :
 - a. Œuvre à caractère raciste, sexiste, discriminatoire ou violent;
 - b. Œuvre impliquant l'utilisation de matières polluantes ou dangereuses;
3. Aucun défrichage ou coupe de végétation ne sera autorisé avant d'en avoir eu l'autorisation au préalable par le gestionnaire de sentier;
4. Si les travaux entraînent des perturbations, le site autour de la création devra être remis en état et nettoyé;
5. Si les travaux impliquent un risque pour le public, une signalisation adéquate devra être mise en place;
6. Les travaux devront éviter de nuire à la santé des arbres;
7. Les travaux devront faire l'objet de l'autorisation des municipalités impliquées.

À la suite du dépôt de votre demande, la MRCVG vous invite à transférer les fichiers suivants par WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse courriel : jnolan@mrcvg.qc.ca

- Un dessin d'intention ou un croquis;
- Une fiche technique de l'installation mentionnant les matériaux utilisés, le format, la logistique de montage;
- Des photos de vos créations antérieures;
- CV et porte-folio (facultatif, mais recommandé si disponible).

Comité organisateur :

François Larose, Olga Wolstenholme, Jennifer Nolan, François Côté

Pour plus d'informations:

Jennifer Nolan
Agente de développement en loisir et culture
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
819 463-3241, poste 269
jnolan@mrcvg.qc.ca